COPIL N°5 NATURA 2000 - SITE N°32

« PRESQU'ILE D'ARVERT »

« BONNE ANSE, MARAIS DE BREJAT ET DE SAINT-AUGUSTIN »

Jeudi 20 octobre 2022

ETAIENT PRESENTS:

| Mme | FRIBOURG Françoise | Présidente du COPIL Natura 2000 |
|-----|-------------------------------|--|
| M. | DONNOT Stéphane | Sous-Préfet de Rochefort |
| M. | BAHUON Eric | Adjoint, mairie d'Arvert |
| M. | BERNARD-BARTHE Pierre | Adjoint, mairie de Saint-Augustin |
| Mme | CHAILLE Bernadette | Ajointe, mairie de La Tremblade |
| Mme | CHEVALLIER Nathalie | Association RESPROPRIA |
| M. | DEGORCE-DUMAS François-Xavier | Conseiller municipal délégué, Mairie des Mathes – La Palmyre |
| M. | DUPRAT Jean-Bernard | Office National des Forêts |
| Mme | EYNAUDI Amandine | Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis |
| M. | FRETARD Jean-Pierre | Responsable de la chasse privée du marais de Bréjat |
| Mme | GAUTRON Cécile | Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine |
| M. | GEMON Jean-Noël | Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) |
| Mme | GRAILLOT Ghislaine | DDTM17 |
| Mme | GUILLAUD Clémentine | Service Environnement Terrestre et Maritime - CARA |
| Mme | HYVERNAUD Monique | Association Nature Environnement 17 |
| M. | LYS Jacques | Maire de Breuillet |
| M. | MACAUD Stéphane | Conseil départemental de Charente-Maritime |
| M. | MATHE Eric | Conseil départemental de Charente-Maritime |
| M. | MAUBAY Christophe | Association syndicale des marais de La Tremblade |
| Mme | OSTA-AMIGO Laurence | Maire de La Tremblade |
| Mme | PHELIPPON Camille | Chambre interdépartementale d'Agriculture |
| Mme | PICHON-LEROY Marlène | Union des marais atlantiques |
| M. | POITEVIN Enrick | Fédération Départementale de l'Hôtellerie de Plein Air |
| M. | POUZIN Laurent | Syndicat mixte du bassin de la Seudre (SMBS) |
| M. | PRAUD Olivier | Fédération des chasseurs de Charente-Maritime |
| Mme | PROUST Sandrine | Adjointe, mairie de Saint-Palais-sur-mer |
| Mme | RENON Leïla | Animatrice Natura 2000 – CARA |
| Mme | RHONE Charlotte | Comité Régional de la Conchyliculture de Charente-Maritime |
| M. | ROUSSET Alain | CRPF de Nouvelle-Aquitaine |
| | | |

ETAIENT EXCUSES:

| М. | BRICHET Gilles | Fédération Départementale de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique |
|-----|---------------------|---|
| Mme | DOBIGNY Sandra | Animatrice Natura 2000 – CdC du Bassin de Marennes |
| Mme | DUCOS Cécile | Directrice du pôle Cycle de l'eau et environnement – CARA |
| Mme | GERMANAUD Pauline | Cheffe de projet Marais salés de l'estuaire de la Seudre - CdC du |
| | | Bassin de Marennes / CARA |
| Mme | LABARRIERE Fabienne | Conseillère départementale |

| M. | LALOUE Jean-Michel | Conservatoire du Littoral |
|-----|-----------------------|--|
| M. | LAY Laurent | Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles |
| M. | MERCIER Fabien | Ligue de Protection pour les Oiseaux |
| M. | MICHEAU Philippe | Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins |
| M. | PIETERS Marc | Conseiller municipal de Saint-Augustin |
| Mme | QUENTIN Marie-Pierre | Conseillère départementale |
| M. | TURGIS Yann | Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine |
| Mme | VAN MASTRIGT Isabelle | Unité départementale de l'architecture et du patrimoine |

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix heures, les membres du Comité de Pilotage Natura 2000 pour le site n°32 « Presqu'île d'Arvert » - « Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin » se sont réunis à la salle Barbareu mise à disposition par la commune de Saint-Augustin, sous la Présidence de Madame FRIBOURG et de Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort, M. Stéphane DONNOT.

Madame FRIBOURG ouvre ce copil en rappelant les temps forts de l'année d'animation. La présentation se fera à plusieurs voix afin de mettre en lumière les actions de nos partenaires concourant aux mêmes objectifs que le réseau Natura 2000.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Bilan financier & temporel des actions 2022
- 2. Etat d'avancement des actions du DOCOB
- 3. Intervention du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis : point d'étape sur les projets de suivis portés par le Parc et concernant le site Natura 2000
- 4. Bilan des actions cofinancées par le Conseil départemental de Charente-Maritime dans le cadre de sa **politique d'espaces naturels sensibles** et présentation du nouveau règlement d'intervention
- 5. Zoom sur les contrats, chartes Natura 2000 et l'accompagnement des évaluations d'incidences
- 6. Perspectives d'actions pour 2023
- 7. Questions diverses

Le support de présentation diffusé lors de ce COPIL est joint au présent compte-rendu.

Le 1^{er} point n'appelle pas de remarque particulière ; le temps d'animation dédié à la Presqu'île d'Arvert (40%) est moindre que celui du site des marais et falaises des coteaux de Gironde (60%). Cela s'explique par les caractéristiques propres de ces sites : la Presqu'île d'Arvert est couverte pour sa moitié par des forêts publiques sous plan de gestion et seules 8 communes font partie du site. Le

second site animé, d'une surface équivalente, couvre 20 communes et présente une plus grande diversité de milieux naturels, démultipliant ainsi les interlocuteurs et donc les sollicitations.

L'état d'avancement des actions du DOCOB est ensuite présenté par volet thématique (littoral et dune bordière, marais doux, forêts et boisements, actions de portée générale), permettant à chacun des membres du copil de s'approprier plus facilement les objectifs Natura 2000 selon le contexte dans lequel il évolue.

Ce bilan a fait l'objet de certaines interrogations. Elles sont synthétisées ci-dessous :

Volet « le littoral et la dune bordière » :

Démarche de création d'une Réserve naturelle nationale (RNN) sur la baie de Bonne Anse

M. MAUBAY, éleveur sur le marais de Bréjat inclus dans le périmètre d'étude de la RNN, demande ce qui motive cette démarche et déplore l'unilatéralité de cette création, sans diagnostic préalable auprès des usagers. M. Le Sous-Préfet précise qu'une dégradation des milieux naturels de la baie de Bonne Anse est constatée, témoignant que les outils de protection en place ne sont pas suffisants et/ou adaptés aux pressions notamment humaines (touristiques). Il est donc nécessaire d'augmenter ce niveau de protection ; le statut de RNN le permet grâce à un encadrement plus fort des activités impactantes. Ces réglementations sont élaborées après un grand travail de concertation auprès des différents usagers. De même le périmètre d'étude est voué à évoluer en fonction des différentes études et du résultat de concertation programmés en 2023. Le périmètre d'étude ici présenté n'est en aucun cas le périmètre de la RNN.

Une réunion informelle de présentation de la démarche a été faite à destination des élus. Le premier comité de pilotage aura lieu le 25 novembre 2022, comité dans lequel sont inclus les propriétaires et exploitants du marais de Bréjat.

M. DEGORCE-DUMAS, mairie des Mathes, regrette ce calendrier et l'étendue du périmètre d'étude au regard du travail à peine terminé d'élaboration du plan de gestion de la baie de Bonne Anse sur les 900 ha du Conservatoire du Littoral. Un courrier officiel émanant de la Mairie des Mathes a été envoyé aux services de l'État pour affirmer son désaccord.

Des réunions spécifiques à la RNN étant programmées par les services de l'Etat, Mme FRIBOURG propose de poursuivre l'ordre du jour.

Volet « les marais doux » :

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les MAEC sont gérées par la Chambre d'Agriculture et sont le principal dispositif, volontaire, de maintien des prairies humides grâce à l'élevage, seul bénéficiaire de ces aides européennes. La nouvelle programmation entraîne de nouvelles modalités de mises en œuvre de ce dispositif.

M. GEMON, représentant de la FNSEA, désapprouve le cahier des charges plus exigeant de cette nouvelle programmation ainsi que la baisse des plafonds des aides. L'animatrice Natura 2000 avec l'appui de Mme PHELIPPON, de la Chambre d'Agriculture, assure que le cahier des charges est davantage en faveur des éleveurs grâce notamment à une possibilité de faucher 25 % de la Surface Agricole Utile dès le 15 mai, prenant ainsi en compte le changement climatique. En ce qui concerne les plafonds, la structure animatrice Natura 2000 et la Chambre d'Agriculture n'ont pas la main puisque cela dépend de l'arbitrage financier de la Région. Les anciens plafonds peuvent cependant être atteints grâce à une combinaison de mesures.

M. POUZIN, SMBS, poursuit en partageant le bilan de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin. Après plusieurs ateliers de concertation menés au 1^{er} semestre 2022, les groupes de travail reprendront début 2023. M. POUZIN précise que la réussite de cette concertation est conditionnée au changement de posture de certains acteurs membres du groupe de travail.

Le volet « Forêts et boisements » n'appelle pas de remarque particulière.

Volet « actions de portée générale » :

Dotation de l'Etat en faveur de la protection de la biodiversité

Mme FRIBOURG recommande aux élus présents de bien vérifier que la dotation soit fléchée dans le budget communal vers des actions en faveur de l'environnement car elle est actuellement versée dans la dotation globale de fonctionnement et risque autrement de passer inaperçue. En effet, pour le moment, la dotation ne fait pas l'objet de contrôle de son utilisation; toutefois au vu de la reconduction de cette dotation pour 2023, un contrôle pourrait être mis en œuvre.

Mme OSTA-AMIGO, Maire de La Tremblade, informe que la dotation sur sa commune a permis de renaturaliser un site (ancienne piste de BMX en bord de marais) et sera utilisée en 2023 pour le recrutement d'un stagiaire dédié à l'élaboration du plan de gestion de 2 sites naturels, dont la commune est gestionnaire.

Les actions du DOCOB étant toutes passées en revue, Mme EYNAUDI présente un point d'avancement sur les projets scientifiques portés par le Parc naturel marin et s'appliquant sur la partie marine du site Natura 2000. Pour chacun des projets, les futurs rapports ou autres documents relatifs aux suivis scientifiques seront disponibles en ligne sur le site internet du parc https://parc-marin-girondepertuis.fr/

Mme FRIBOURG interroge Mme EYNAUDI sur le projet de ferme aquacole au Verdon et son impact éventuel sur le milieu aquatique. Mme EYNAUDI précise que le Parc naturel marin n'est pas encore destinataire de l'étude d'impact sur laquelle il émettra probablement un avis officiel, et ne peut donc se prononcer pour l'heure.

M. MATHE prend la suite de la présentation en présentant la politique d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département de la Charente-Maritime et notamment la politique d'aides financières « Contrat d'Objectifs ». Il précise que 3 ENS sont présents sur le site Natura 2000 ; « Marais et forêts de la Presqu'île d'Arvert » et « Marais de Saint-Augustin » considérés comme sites actifs tandis que le 3e site « Combots d'Ansoine » est dit site candidat, faute de pilote officiel. Les aides financières ne sont possibles que pour les sites actifs (hors projets d'amélioration des connaissances scientifiques). Un focus est proposé sur les principales modifications du règlement d'intervention et sur les projets soutenus par le CD17.

Les deux derniers points à l'ordre du jour sont évoqués sans remarque particulière des participants. La séance est levée à 12h10, après remerciement des participants par la Présidente et Monsieur le Sous-Préfet.

L'animatrice Natura 2000 reste à disposition des membres du COPIL pour toute question, échange ou travail sur des actions du DOCOB qui leur sembleraient prioritaires pour l'année 2023.

Le 23 novembre 2022,

La Présidente,

Mme Françoise FRIBOURG







